



REMUNERATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Réuni sous la présidence de M. Bruno Bich le mardi 15 février 2011, le Conseil d'Administration de SOCIÉTÉ BIC a pris connaissance des recommandations du Comité des Rémunérations et des Nominations et a arrêté les décisions suivantes :

Rémunérations au titre de l'exercice 2010 :

➤ **M. Bruno Bich, Président du Conseil d'administration :**

M. Bruno Bich a perçu une rémunération fixe de 165 000 euros et n'a pas perçu de rémunération variable.

➤ **M. Mario Guevara, Directeur Général :**

- Part variable de la rémunération 2010 : après examen des critères d'attribution et par rapport à un objectif cible de 770 000 dollars américains (580 913 euros¹), la part variable de M. Mario Guevara a été arrêtée à 945 000 dollars américains (712 939 euros¹), soit 122.7% de la cible. Les critères d'attribution de cette part variable sont décrits dans le Rapport de gestion 2010 (cf. Document de référence 2010 à paraître).
- Part fixe 2010 : la part fixe de la rémunération de M. Mario Guevara avait été précédemment arrêtée à 700 000 dollars américains (528 103 euros¹) pour l'exercice 2010.

➤ **M. François Bich, Directeur Général Délégué :**

- Part variable de la rémunération 2010 : après examen des critères d'attribution et par rapport à un objectif cible de 265 719 euros, la part variable de M. François Bich a été arrêtée à 350 000 euros, soit 132% de la cible. Les critères d'attribution de cette part variable sont décrits dans le Rapport de gestion 2010 (cf. Document de référence 2010 à paraître).
- Part fixe 2010 : la part fixe de la rémunération de M. François Bich avait été précédemment arrêtée à 442 865 euros pour l'exercice 2010.

➤ **Mme Marie-Aimée Bich-Dufour, Directeur Général Délégué :**

- Part variable de la rémunération 2010 : après examen des critères d'attribution et par rapport à un objectif cible de 120 443 euros, la part variable de Mme Marie-Aimée Bich-Dufour a été arrêtée à 150 285 euros, soit 125% de la cible. Les critères d'attribution de cette part variable sont décrits dans le Rapport de gestion 2010 (cf. Document de référence 2010 à paraître).
- Part fixe 2010 : la part fixe de la rémunération de Mme Marie-Aimée Bich-Dufour avait été précédemment arrêtée à 267 650 euros pour l'exercice 2010.

¹ Les montants en dollars américains ont été convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice 2010 (€ = 1,3255 USD).



Rémunérations au titre de l'exercice 2011 :

Le Conseil a fixé la part fixe des rémunérations au titre de l'exercice 2011, soit :

- 180 000 euros (+9% vs 2010) pour M. Bruno Bich, Président du Conseil d'Administration ;
- 700 000 dollars américains (528 103 euros²) (+0% vs 2010) pour M. Mario Guevara, Directeur Général ;
- 451 722 euros (+2% vs 2010) pour M. François Bich, Directeur Général Délégué ;
- 267 650 euros (+0% vs 2010) pour Mme Marie-Aimée Bich-Dufour, Directeur Général Délégué.

Le Conseil a également fixé l'objectif cible 2011 de la part variable de la rémunération, soit :

- 120 % de la part fixe pour M. Mario Guevara, Directeur Général (+10% versus 2010);
- 60% de la part fixe pour M. François Bich, Directeur Général Délégué ;
- 45% de la part fixe pour Mme Marie-Aimée Bich-Dufour, Directeur Général Délégué.

Attribution d'actions sous condition de performance :

Il est attribué gratuitement, à chacun des bénéficiaires ci-après, des actions de la Société, sous conditions de performance :

- 22 500 actions pour M. Mario Guevara, Directeur Général ;
- 10 000 actions pour M. François Bich, Directeur Général Délégué.
- 3 500 actions pour Mme Marie-Aimée Bich-Dufour, Directeur Général Délégué.

Le délai d'acquisition de ces actions gratuites est fixé à trois ans et un mois. Le transfert de propriété interviendra le 15 mars 2014 sous la condition de la réalisation des deux objectifs suivants : la croissance du chiffre d'affaires et les flux nets de trésorerie liés à l'activité d'exploitation, hors investissements, en pourcentage du chiffre d'affaires.

Si des actions sont transférées le 15 mars 2014, elles seront incessibles pendant trois années, soit jusqu'au 15 mars 2017.

* *
*

Ce document contient des prévisions. Bien que les estimations du Groupe BIC soient fondées sur des hypothèses raisonnables, ces prévisions sont sujettes à de nombreux risques et incertitudes.

Une description des risques relevés par le Groupe BIC apparaît dans la section «Risques et opportunités» du «Document de Référence du Groupe BIC» archivé auprès de l'autorité française des marchés financiers (AMF) le 1^{er} avril 2010.

Calendrier 2011

Résultats du 1 ^{er} trimestre 2011	20 avril 2011	Conférence téléphonique
Assemblée Générale 2010	11 mai 2011	Réunion (au siège de BIC)
Résultats du 2 ^{ème} trimestre 2011 et du 1 ^{er} semestre 2011	3 août 2011	Conférence téléphonique
Résultats du 3 ^{ème} trimestre 2011 et des 9 premiers mois 2011	19 octobre 2011	Conférence téléphonique

² Les montants en dollars américains ont été convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice 2010 (1 € = 1,3255 USD).



A propos de BIC

Un des leaders mondiaux des articles de papeterie, des briquets et des rasoirs, BIC fabrique depuis plus de 60 ans des produits de grande qualité accessibles à tous, partout dans le monde. Cette vocation a permis au Groupe d'être aujourd'hui l'une des marques mondiales les plus reconnues. BIC commercialise ses produits dans plus de 160 pays et a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de 1 831,5 millions d'euros. Coté sur Euronext Paris, BIC fait partie des indices boursiers SBF120 et CAC MID100 ; BIC fait également partie des indices ISR suivants : FTSE4Good Europe, ASPI Eurozone, Ethibel Excellence Europe et Carbon Disclosure French Leadership index 2009 (CDLI).



Pour plus d'informations, merci de consulter le site Internet du Groupe : www.bicworld.com

Contacts Relations Investisseurs : +33 1 45 19 52 26	Contacts Presse : +33 1 53 70 74 48
Sophie Palliez-Capian - sophie.palliez@bicworld.com	Claire Doligez - cdoligez@image7.fr
Katy Montecatine – katy.montecatine@bicworld.com	Priscille Reneaume - preneaume@image7.fr

